

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	30 (1958)
Heft:	12
Vorwort:	Quelques définitions
Autor:	[s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1 Lausanne

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

F. Gilliard, architecte
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale
E. Virieux, architecte cantonal

GENÈVE

E. Fatio, architecte
D' A. Montandon
E. Martin, architecte

NEUCHATEL

F. Decker, architecte

FRIBOURG

R. Aeby, architecte

RÉDACTION

Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA
rue Saint-Pierre 1, Lausanne
tél. (021) 22 50 38

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Höchel,
A. Jaquet J.-P. Vouga

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent «Habitation»:

USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
FAS Section romande et Section genevoise de la Fédération des architectes suisses
SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne
SCH Société coopérative d'habitation, Genève
SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève
SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève
FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60
Prix du présent numéro: (Suisse) 80 ct.
Chèques postaux II. 66 22

Quelques définitions

HABITAT Lieu habité par une race, une plante, un animal à l'état de nature (Larousse).

(Botanique) Lieu spécialement habité par une espèce végétale (Littré).

HABITATION Lieu où l'on habite: domicile, demeure, logement, maison (Larousse).

Action d'habiter un lieu. L'endroit où l'on demeure, domicile, maison (Littré).

DEMEURE Habitation, domicile; demeure céleste: paradis; sombre demeure: l'enfer; dernière demeure: le tombeau (Larousse).

Durée de la résidence. Par extension: habitation, domicile. Lieu de résidence (Littré).

LOGEMENT Lieu où l'on demeure habituellement. Partie de maison plus modeste qu'un appartement (Larousse).

Le lieu où on loge. Il y a beaucoup de logements dans cette maison: il y a place pour beaucoup de personnes (Littré).

On entend par logement une pièce ou un ensemble de pièces et dépendances, situés dans des constructions permanentes ou des parties distinctes de ces constructions et qui, en raison de la façon dont ils ont été construits, reconstruits, transformés, etc., sont destinés à être habités et peuvent être habités par des ménages privés. Le logement doit avoir un accès à la rue (soit directement, soit par un jardin, une cour, etc.) ou à un espace commun à l'intérieur du bâtiment (escalier, passage, galerie). Il y a lieu de compter dans le logement les pièces d'habitation détachées qui, de toute évidence, ont été construites, reconstruites, transformées, etc., pour faire partie du dit logement. (Comité de l'Habitat des Nations Unies.)

APPARTEMENT Logement composé de plusieurs pièces (Larousse et Littré).

PIÈCE Chacune des parties d'un appartement (Larousse).

Différentes parties d'un appartement (Littré).

On entend par pièce, les chambres à coucher, les salles à manger, les salons, mansardes habitables, chambres de domestiques, cuisines et autres espaces destinés à l'habitation et normalement conçus à cet usage, séparés par des cloisons allant du plancher au plafond et assez grands pour contenir un lit d'adulte (4 m² au moins); la plus grande partie du plafond devra se trouver à une hauteur d'au moins 2 m. au-dessus du plancher. Les petites cuisines, couloirs, vérandas, halls, etc., qui n'entrent pas dans la définition ci-dessus, ainsi que les salles de bains et les cabinets d'aisance, n'entrent pas dans la définition «pièce». (Comité de l'Habitat des Nations Unies.)

CHAMBRE Pièce d'une maison, spécialement celle où l'on couche (Larousse).

Une pièce d'une maison, et principalement celle qui est affectée à l'usage particulier d'une personne, pour y coucher, travailler.

Sommaire:

Manifeste de l'Union internationale des organismes familiaux	11
Surfaces minima d'habitation	12
Démographie et logement dans le canton de Vaud	14
L'immeuble Centre-Gare à Genève	16
L'immeuble Arc-en-ciel à La Chaux-de-Fonds	21
Raymond Camus, prophète	22
Informations	30